

POLITIQUE DU RESEAU FSC®

Vers un Réseau florissant qui appui le FSC dans la
réalisation de ses objectifs globaux

Publication : 1 December 2021



**FORESTS
FOR ALL
FOREVER™**

Déclaration préliminaire

Au cours de la mise à jour de la Politique du réseau, FSC a engagé de nombreuses discussions avec des Parties prenantes d'hier et d'aujourd'hui qui ont fait part de leurs succès et de leurs échecs, proposé leurs idées et leurs conseils. La nouvelle Politique du Réseau est rédigée d'après les Statuts et la Stratégie mondiale 2021-2026 de FSC, qui soulignent tous deux que **la principale force de FSC est ancrée dans l'engagement des membres et le réseau international des partenaires locaux : c'est ce qui permet à FSC de mener à bien sa mission mondiale.**

L'approche de FSC, fondée sur une dynamique localement ancrée et impliquant les acteurs de la base, s'est avérée vitale pour le positionnement international de FSC. Le processus local de co-création a produit des résultats remarquables jusqu'à présent.

Au fil des années, les processus d'adaptation rendus nécessaires par l'expansion de FSC dans différentes régions du monde ont donné naissance à notre structure et à nos méthodes actuelles de gouvernance. S'ils ont sans doute permis à FSC de se développer et de prospérer, ils également fait émerger plusieurs défis : complexité de la gouvernance, nécessité d'un plus haut niveau de responsabilité et d'amélioration de la clarté des canaux de communication entre FSC International, les Partenaires Réseau et les membres internationaux et nationaux - les « propriétaires » et décideurs ultimes de l'organisation .

Le but de la Politique du Réseau, qui est enracinée dans les Statuts du FSC et conforme à notre philosophie telle promue nos dont les environnementales, sociales et économiques sont représentées de façon équilibrée, est de face à cette complexité, de mettre en avant l'importance de la coopération, de la collaboration et de la co-création, et de renforcer la transparence et la responsabilité - tout cela dans le but de renforcer et d'accroître le réseau. Cet but peut être atteint à travers un engagement proactif avec les membres et parties prenantes des sphères économiques, environnementales et sociales, et en prenant appui sur les opportunités qui se présentent dans toutes les régions du monde.

TABLE DES MATIERES

Déclaration préliminaire	1
Les principales nouveautés incluses dans la nouvelle politique	4
1. Champ d'application et fonctionnement administratif	5
1.1 Champ d'application	5
1.2 Date d'entrée en vigueur de la Politique	5
1.3 Termes et définitions	5
1.4 Abréviations	6
2. Types de Réseau FSC et Mises à Jour de la Terminologie FSC	7
2.1 Terminologie statutaire	7
2.2 Termes couramment utilisés et types de représentation au niveau national	7
3. Rôles et responsabilités	9
3.1 La Qualité de Membre International et l'Assemblée Générale	9
3.2 Le Conseil d'administration international de FSC	9
3.3 Partenaires réseau de FSC	9
3.4 Le secrétariat de FSC International	10
3.4.1 Équipes régionales et directeurs régionaux de FSC International	11
3.4.2 Représentants nationaux FSC	11
3.4.3 Autres types de coopérations ou d'entités créées par FSC International dans des pays spécifiques	12
3.5 Points Focaux FSC	12
3.6 Canaux de discussion et de prise de décision	12
4. Mécanismes de communication, de gouvernance et de prise de décision	14
4.1 Le Conseil d'administration de FSC International	14
4.2 FSC International	14
4.3 Partenaires réseau FSC	15
5. Comment faire partie du Réseau FSC	16
5.1 Candidatures pour rejoindre le Réseau FSC	16
5.2 Critères pour la reconnaissance d'un Partenaire réseau par FSC International ou l'implantation d'une entité représentant FSC International	16
5.2.1 Critères pour l'établissement de Partenaires réseau	17

5.3	Reconnaissance des Partenaires réseau et changement de statut	18
6.	Accords juridiques	20
7.	Buts et Objectifs Communs	21
8.	Performance	22
8.1	Définition et but	22
8.2	Suivre la performance d'un Réseau diversifié.	22
8.3	Cibles, soutien et responsabilité mutuelle	23
	Remarque finale	24

Les principales nouveautés incluses dans la nouvelle politique

Ce document fusionne et remplace la Politique du Réseau FSC de 2011 [FSC-POL-60-001 V1-1] et la Procédure réseau de 2012 [FSC-PRO-60-001 V1-0].

Les modifications les plus notables comprennent :

- La mise en adéquation avec la Stratégie Mondiale 2021-2026
- La clarification des rôles et responsabilités des postes FSC à tous les niveaux.
- La mise à jour de la terminologie : le terme « Partenaire Réseau » est désormais utilisé pour désigner un « Bureau National ».
- La reconnaissance de la diversité des modèles de fonctionnement qui sous-tendent le développement de FSC dans les pays.

Il convient de noter que d'après les Statuts FSC, révisés pour la dernière fois en 2017, le terme « Bureau National » reste le terme officiel pour désigner les organisations juridiquement indépendantes partenaires de FSC qui assurent la promotion de la gestion responsable des forêts de la planète pour le compte de FSC dans un pays donné. Cependant, afin d'être plus en adéquation avec les réalités actuelles, le terme « Partenaire Réseau » est également utilisé pour désigner ces entités. Ce nouveau terme permettra de clarifier les relations entre FSC International et ses partenaires dans les autres pays, en vue d'assurer la transparence, la légitimité et la responsabilité.

Etant donné que le terme « Bureau National » figurant dans les Statuts FSC, il ne peut être modifié officiellement qu'en vertu d'une décision des Membres de FSC International. C'est compte tenu de cela que le Conseil d'administration de FSC International souhaite proposer aux Membres Internationaux un amendement des Statuts afin d'y inclure officiellement le terme « Partenaire Réseau ».

1. Champ d'application et fonctionnement administratif

1.1 Champ d'application

La Politique du Réseau FSC, publiée en 2021, décrit le cadre et l'organisation du Réseau FSC. Ce document a pour ambition d'apporter des solutions aux défis ayant émergé avec le temps autour de certains aspects du Réseau, d'améliorer la transparence et la responsabilité entre le Réseau, le Conseil d'Administration de FSC International, le Secrétariat de FSC International et les membres de l'organisation. Le monde a connu des changements changés au cours des dix années qui suivent la publication de la dernière version de la Politique ; le FSC doit s'adapter en conséquence.

La présente Politique a été approuvée et promulguée par le Conseil d'Administration de FSC International, après consultation approfondie des membres nationaux et internationaux de FSC et du personnel des Partenaires Réseau et de FSC International.

1.2 Date d'entrée en vigueur de la Politique

Cette Politique entre en vigueur en décembre 2021.

1.3 Termes et définitions

Dans le cadre de cette Politique, les termes et définitions figurant dans le document FSC-STD-01-002 Glossaire des termes FSC et les définitions suivantes s'appliquent :

Accord ou Contrat : document décrivant un accord négocié et signé entre FSC International et un Partenaire Réseau, stipulant les rôles, responsabilités, droits et obligations des deux parties pendant une période de temps définie.

FSC International (« FSCI »; « le Secrétariat ») : terme global qui couvre collectivement le Directeur général et le personnel au service de FSC Asociación Civil, FSC Global Development et FSC International Center dans leurs opérations quotidiennes.

Conseil d'administration de FSC International (« Conseil d'administration de FSCI », « Conseil d'administration »): Conseil d'administration de FSC International, composé de 12 membres internationaux élus par l'ensemble des membres de FSC International, soit quatre membres pour chaque chambre - sociale, environnementale et économique - , pour un mandat de quatre ans.

Partenaire réseau : organisation juridiquement indépendante, menée par des membres, pour promouvoir la gestion responsable des forêts de la planète au nom de FSC. Au moment de la rédaction de ce document, les Partenaires Réseau sont officiellement appelés « Bureaux Nationaux » dans les Statuts FSC. Les Partenaires Réseau incarnent l'objectif statutaire de FSC : « l'objectif consiste à décentraliser le travail de l'Organisation et à encourager la participation des acteurs locaux conformément à la structure et à l'objet de l'Organisation. »

Représentant national : personne nommée par FSC International pour représenter FSC dans un pays donné et rendre compte au Directeur régional.

Directeur Régional : personne employée par FSC International et tenue de mettre en œuvre les priorités régionales et de communiquer avec les Partenaires Réseau et les Représentants Nationaux dans des régions spécifiques.

1.4 Abréviations

CA = Conseil d'administration de FSC International

DC = Détenteur de certificat

CoC = Chaîne de contrôle

GF = Gestion forestière

FSCI = Forest Stewardship Council (« Le Secrétariat »)

PR = Partenaire réseau (appelé auparavant « Bureau national »)

DR = Directeur Régional

2. Types de Réseau FSC et Mises à Jour de la Terminologie FSC

2.1 Terminologie statutaire

Les Statuts FSC et la Politique du Réseau de 2011 reconnaissent que FSC peut être présent et opérer selon trois modes différents :

Bureaux Nationaux du FSC : organisation juridiquement indépendante partenaire de FSC, assurant la promotion de la gestion responsable des forêts de la planète au nom de FSC à l'échelle nationale dans le cadre d'un contrat officiel appelé « accord de coopération ». Les Bureaux Nationaux disposent d'une structure de gouvernance multipartite, semblable à celle de FSC. Dans le langage quotidien, le terme « Bureau National » a été remplacé par « Partenaire Réseau » sans aucune modification de l'essence et de la nature juridique des entités que ce terme désigne.

Représentants Nationaux du FSC : particuliers travaillant pour le compte de FSC dans leurs pays, où ils font office de points de contacts nationaux pour la transmission d'informations et assurent la promotion de la gestion responsable des forêts dans le cadre d'un contrat officiel appelé « accord de service et de coopération ».

Points Focaux Nationaux du FSC : particuliers qui réalisent des tâches spécifiées et convenues pour leurs pays, accomplies sur la base du volontariat et dans le cadre d'un accord formel. Les Points de contact nationaux ne représentent pas FSC.

Les points de contact et les représentants nationaux ont des mandats différents et peuvent coexister dans un pays ou un territoire donné. En d'autres termes, l'un n'exclut pas l'autre.

2.2 Termes couramment utilisés et types de représentation au niveau national

Pour clarifier la terminologie utilisée aujourd'hui et reconnaître l'évolution des modèles de Réseaux étendus, FSC soutient le développement de son réseau dans les pays et les régions de la manière suivante :

1. **Partenaires Réseau FSC** établi par les membres dont les instances de gouvernance comprennent un Conseil d'administration national de membres FSC dont la représentation des chambres est équilibrée. Ces partenaires sont toujours officiellement appelés « Bureaux nationaux » dans les statuts FSC, leur essence et leur nature juridique ne changeront pas.
2. FSC International peut nommer un **Représentant National FSC** dans un pays donné. Le Représentant National rend compte à FSC International et appuie la mobilisation des membres et des parties prenantes du pays. La dénomination de ce poste peut varier en fonction des circonstances propres à chaque pays, y compris, mais sans s'y limiter, celui de « Directeur Pays », « Responsable du développement commercial », ou « Responsable Pays ».
3. FSC International, en collaboration avec les membres internationaux d'un pays donné, peut nommer des **Points Focaux FSC**. Le Point Focal est l'organisateur volontaire reconnu d'un processus de concertation auquel participent à parts égales les membres des trois chambres dans un pays donné, dans le cadre d'un accord formel avec FSC International. En fonction des

circonstances au sein de chaque pays, ce poste peut avoir un intitulé différent, y compris, mais sans s'y limiter, « Personne contact FSC » ou « Personne contact des membres FSC ».

4. Parallèlement à la Politique du réseau, mais en-dehors de la section Réseau des Statuts de FSC International (Titre Six, Clause 38), **FSC International peut décider de travailler dans un pays ou une région donnée via une autre structure.** Cela se fera conformément à la mission de FSC telle que définie dans les Statuts de FSC International (Clause Cinq, point 11), cela suivant des modalités spécifiques dont la nature dépend des circonstances propres au pays ou à la région. Ces modalités peuvent varier en fonction des objectifs que FSC poursuit dans le pays ou la région, et en lien avec les objectifs de la Stratégie mondiale.

Quel que soit le modèle, sa mise en place sera faite en consultation avec les membres et parties prenantes FSC dans la région ou le pays, conformément à l'objectif poursuivi, et de sorte à assurer au mieux l'atteinte des résultats en lien avec la Mission et la Stratégie mondiale de FSC.

Ci-dessous trois exemples de ces modèles de représentation :

- a) Partenariat avec une ONG, une entreprise ou une autre organisation (par ex. un accord de coopération avec WWF en Guyane pour promouvoir le FSC)
- b) Mise en place d'une branche de l'organisation, d'une filiale de FSC International dont le fonctionnement quotidien est assuré par un personnel local (à l'instar de FSC Chine)
- c) Délégation à Directeur Régional et son équipe la responsabilité d'exécution de certaines actions (à l'instar du Directeur régional Europe de FSC qui est le chef de file de l'action d'une petite équipe en Pologne)

3. Rôles et responsabilités

Limites de responsabilités : Nous présentons ici un aperçu général des responsabilités et des limites.

3.1 La Qualité de Membre International et l'Assemblée Générale

FSC est une organisation démocratique dont les membres assurent la gouvernance. Une organisation ou un des individus peuvent devenir membres de FSC. Ils peuvent faire partie de l'une des trois chambres - environnementale, sociale ou économique - elles-mêmes subdivisées en sous-chambres nord et sud. La structure de gouvernance unique de FSC vise à assurer une prise de décision par consensus. L'Assemblée Générale, en tant que la plus haute instance de prise de décision aux sein de l'organisation, est composée de tous les membres internationaux de FSC.

Les membres internationaux peuvent soumettre des initiatives portant sur la vision et la mission de FSC grâce aux motions proposées lors des Assemblées générales, auxquelles ils peuvent participer et voter. Ils peuvent également prendre part à des groupes de travail par chambre afin d'élaborer des propositions politiques et des innovations du système. Les membres internationaux peuvent se porter candidats au Conseil d'administration international.

3.2 Le Conseil d'administration international de FSC

Le Conseil d'administration international de FSC est composé de 12 membres élus par l'ensemble des membres de FSC International. Quatre membres sont élus dans chacune des trois chambres : environnementale, sociale et économique. Les membres du Conseil d'administration sont élus pour un mandat de quatre ans et rendent compte aux membres internationaux de FSC dont ils représentent les intérêts et prennent des décisions par consensus avec d'autres chambres tout en agissant dans les meilleurs intérêts de FSC.

Le Conseil d'administration international de FSC fixe l'orientation stratégique et les priorités de FSC International, supervise la mise en œuvre des motions et approuve les états financiers, les plans de travail, les budgets et les business plans annuels. Le Conseil d'administration international de FSC nomme le Directeur Général et fixe et évalue ses indicateurs-clés de performance annuels.

La Politique n'aborde pas les questions de financement, car le budget annuel, y compris le financement du Réseau, est approuvé chaque année par le Conseil d'administration. Le mécanisme de financement des Partenaires Réseau repose sur un cycle multi-annuel distinct afin de permettre une prédictibilité supplémentaire.

3.3 Partenaires réseau de FSC

Les Partenaires Réseau FSC sont des organisations juridiquement indépendantes partenaires de FSC qui assurent la promotion de la gestion responsable des forêts de la planète au nom de FSC.

La structure de gouvernance des Partenaires réseau reflète celle de FSC International dont les membres sont représentés dans trois chambres, élisent un Conseil d'administration représentant les parties prenantes environnementales, sociales et économiques de manière équilibrée ; ils ont leurs propres statuts qui peuvent contenir certaines obligations juridiques, opérationnelles et de gouvernance qui varient d'un pays à l'autre.

Les partenaires réseau représentent FSC au niveau national. Ils peuvent proposer des services aux détenteurs de certificat actuels et futurs, promouvoir le développement des membres dans leurs pays, appuyer la participation et de le renforcement des capacités, constituer des groupes de travail et coordonner les divers processus nationaux d'élaboration des Normes nationales de gestion forestière et des Analyses nationales de risque¹. Grâce à leurs membres, ils contribuent également à la réalisation de la Stratégie mondiale de FSC International en se concentrant sur des objectifs spécifiques dans leurs pays.

Le travail de chaque Partenaire réseau est différent et détaillé de façon spécifique dans les accords individuels conclus entre FSCI et le Partenaire réseau. Cela dépend en grande partie de la situation dans chacun des pays, des opportunités existantes et des domaines particuliers sur lesquels doit se concentrer le Partenaire réseau.

Compte-tenu du rôle essentiel qu'ils jouent dans le déploiement du travail de FSC sur le terrain, les Partenaires réseau doivent être des organisations jouissant d'une santé financière et de capacités opérationnelles, ainsi que d'une gouvernance stable garantissant la continuité opérationnelle et assurant des conditions favorables de travail au personnel.

Les Partenaires réseau et FSC International coopèrent étroitement pour la mise en œuvre de la Stratégie mondiale FSC, des Politiques FSC et de la mobilisation de l'ensemble des membres. Cette synergie est essentielle pour la cohérence des approches et de la communication en direction des détenteurs de certificat, des organismes certificateurs et des autres parties prenantes environnementales, sociales et économiques.

3.4 Le secrétariat de FSC International

Sous la direction stratégique du Conseil d'administration de FSC International, le Secrétariat de FSC International est responsable de la mise en œuvre de la stratégie mondiale. Le secrétariat est en outre garant de la réputation de FSC, assure la promotion des produits certifiés FSC, se charge de l'élaboration des normes internationales et facilite la mise en place des normes nationales, conduit le plaidoyer, la communication et la promotion de l'image internationale de la marque, assurer la crédibilité et l'intégrité du système FSC, ainsi que la maintenance et l'amélioration de l'ensemble du système.

FSC International a la responsabilité de créer les conditions permettant aux Partenaires Réseau d'atteindre les résultats escomptés, et de définir et de suivre la performance à travers le Réseau. FSC International apporte son appui aux efforts déployés par les Représentants nationaux pour mobiliser et renforcer des membres dans chaque pays et promouvoir et étendre la présence de FSC.

Les Partenaires réseau et FSC International peuvent également collaborer avec un autre Partenaire réseau pour s'appuyer sur ses capacités, ses connexions ou son expertise afin de soutenir le travail réalisé dans un autre pays. La nature et la durée de ces accords dépendront de la nature des objectifs que les parties se fixent. FSC International est chargé de faciliter la collaboration et l'échange de connaissances entre les Partenaires réseau et les équipes ou les experts de FSC International concernés sur les sujets d'intérêt mondial ou transrégional.

¹ Ce travail peut comprendre la coordination des Groupes d'élaboration de normes, groupes de travail reconnus par FSC et constitués pour élaborer et/ou réviser les normes nationales de gestion forestière. Les rôles et responsabilités du groupe d'élaboration de normes sont précisés dans la norme FSC-STD-60-006 et ne sont pas couverts par la Politique du réseau FSC.

3.4.1 Équipes régionales et directeurs régionaux de FSC International

FSC International travaille avec les Partenaires réseau du monde entier via les Directeurs régionaux et leurs équipes. Nommés par FSC International, le directeur régional et son équipe sont chargés de créer et d'utiliser des canaux de dialogue pour mener des concertations avec les Partenaires réseau et les parties prenantes de la région au nom de FSC International.

Les Directeurs régionaux et leurs équipes coordonnent et pilotent les efforts régionaux menés par les Partenaires réseau et/ou les représentants nationaux et/ou le personnel régional pour mettre en œuvre les priorités régionales issues de la Stratégie mondiale. Ils soutiennent et guident les partenaires Réseau pour qu'ils réussissent et atteignent les résultats convenus mutuellement, fournissent des informations et offrent aux membres internationaux des opportunités en matière d'engagement dans la région. Ils représentent leur région lors des réunions des cadres supérieurs de FSC International, soutiennent la mise en œuvre de la stratégie mondiale grâce à des politiques et processus internationaux, conduisent la dynamique développement de l'organisation et les innovations liées au marché essentielles pour l'enracinement de FSC dans la région. Ils peuvent également consulter les cadres supérieurs de FSC International ou proposer des experts pour qu'ils soutiennent le travail effectué dans la région et résolvent les goulots d'étranglement.

Le Directeur régional et les équipes régionales supervisent les accords conclus entre FSC International et les Directeurs des Partenaires réseau. Ils s'engagent dans des échanges entre les conseils d'administration des partenaires réseau sur des sujets d'intérêt commun, que ce soit de manière informelle ou de façon plus formelle lors des réunions annuelles des membres régionaux, et participent à des échanges avec les cadres supérieurs de FSC International au besoin.

3.4.2 Représentants nationaux FSC

Les représentants nationaux FSC sont nommés par FSC International. Ils servent de points de contact nationaux pour la transmission d'informations et assurent la promotion de la gestion responsable des forêts. Ils rendent compte au Directeur régional et sont responsables de l'exécution des activités liées à la Stratégie mondiale au sein de leurs pays, participent à des concertations avec les principales parties prenantes et facilitent l'élaboration des Normes nationales de gestion forestières et/ou des analyses nationales de risque.

En fonction des circonstances propres à chaque pays, les Représentants nationaux peuvent avoir des objectifs spécifiques pour maintenir et accroître la surface certifiée et le nombre de détenteurs de certificat. Il leur revient également de soutenir les efforts d'agrandissement du réseau de membres en fournissant des informations et en accompagnant la mobilisation des membres internationaux basés dans leur pays respectif.

Les membres d'un pays donné sont informés des activités prévues par FSC International dans le pays et des progrès réalisés. Comme stipulé dans la Section 3.4 et dans le paragraphe ci-dessus, FSC International et les Partenaires réseau sont tenus de travailler ensemble pour faciliter la concertation des membres. Lorsque les membres sont intéressés par l'établissement d'un Partenaire réseau, le processus présenté dans la Section 5 doit être suivi. FSC International informera les membres des critères d'éligibilité et réfléchira aux moyens permettant d'aider ces membres, éventuellement avec le soutien d'un Point contact nommé à cet effet, afin d'atteindre une « masse critique » de membres capables de garantir l'autonomie de gouvernance d'une entité gérée par les membres. Ces entités peuvent prendre différentes formes dans différents pays et à différents stades de développement, comme le stipule la Section 3.4.3 ci-dessous. La même approche s'applique aux organisations existantes susceptibles de vouloir devenir Partenaires réseau FSC, mais ne répondant pas (encore) aux exigences énoncées à la Section 5.2.

3.4.3 Autres types de coopérations ou d'entités créées par FSC International dans des pays spécifiques

Conformément à la mission de FSC définie dans la Clause Cinq, point 11, des Statuts de FSC International FSC International peut s'engager dans différents types de collaboration ou créer des entités pour travailler au nom de FSC dans des pays spécifiques. Il est ainsi possible de créer des filiales de FSC International dans un pays ou d'intervenir via les Directeurs Régionaux dans les pays en collaboration avec les parties prenantes ou les partenaires locaux.

FSC International gèrera ces entités et ces accords de coopération de façon à ce qu'ils aient les mêmes rôles et opportunités que ceux qui ont été définis pour les Représentants nationaux, lorsque cela s'y prête, y compris en ce qui concerne la concertation des membres internationaux dans leurs pays (voir Section 3.4.2).

3.5 Points Focaux FSC

Les Points Focaux FSC sont des volontaires ayant conclu un accord formel avec FSC International pour organiser les activités des membres de façon à assurer la représentation équilibrée des acteurs environnementaux, sociaux et économiques dans un pays. L'une des principales responsabilités des Points Focaux consiste à mobiliser efficacement l'appui des membres (y compris les membres potentiels) autour de la réalisation de la mission de FSC dans un pays et/ou dans le monde, et d'accroître le nombre de membres dans les trois chambres.

Les Points Focaux ne sont pas habilités à représenter FSC dans un pays. Il peut arriver que des Points Focaux et des Représentants opèrent en même dans un même pays ou territoire, chacun poursuivant ses objectifs propres remplissant une mission définie. Les Points Focaux facilitent les échanges entre les membres, ils encourageront et soutiendront le processus de candidature si les membres souhaitent devenir Partenaire réseau. Dans les pays où ces deux entités co-existent, le Point contact travaillera en collaboration avec le Représentant national.

Aussi bien le FSC International qu'un membre international peuvent initier la désignation d'un Point Focal dans un pays donné. Si les parties peuvent justifier de la nécessité de disposer d'un Point Focal pour permettre le déploiement de FSC à s'établir sur le terrain, alors procédera à sa désignation FSC International en collaboration avec les membres du pays. Les Points Focaux peuvent être des membres (potentiels) de FSC et agir comme principal interlocuteur de FSC International dans le pays s'il n'y existe pas de Représentant national.

3.6 Canaux de discussion et de prise de décision

FSC International est chargé de créer et de maintenir des plates-formes et des canaux pour le renforcement des capacités, la communication, la prise de décision et la collaboration. Ces canaux permettront à FSC de recevoir d'informations provenant de la base sur les préoccupations, les idées, les innovations et d'autres questions d'importance au niveau local ou national. La direction de FSC International peut également utiliser ces canaux pour fournir des orientations et collaborer dans la prise des décisions sur les priorités stratégiques et opérationnelles.

FSC International est également tenu de proposer des opportunités d'échange individuel au cours desquelles toutes personnes à travers le monde travaillant pour FSC sont invitées à se réunir, se mettre

ensemble, échanger, établir des synergies entre leurs interventions et débattre des points, processus et innovations importants pour la Stratégie mondiale et les diverses fonctions de l'organisation.

4. Mécanismes de communication, de gouvernance et de prise de décision

Les décisions du Réseau sont prises à trois niveaux du système FSC : par le Conseil d'Administration de FSC International, par FSC International (comprenant les Directeurs Régionaux, les Représentants nationaux et toute autre instance de coopération mise en place au niveau du pays par FSC International) et par chacun des Partenaires Réseau.

4.1 Le Conseil d'administration de FSC International

Conformément à la décision prise après la motion 63, promulguée en 2017, et incluse dans les Statuts de FSC International, le Conseil d'administration de FSC International fixe la direction stratégique pour le développement du Réseau.

De plus, le Conseil d'Administration :

- Définit les conditions préalables pour devenir et rester Partenaire Réseau
- Se prononce sur la reconnaissance et la fin de la reconnaissance des Partenaires Réseau et autres arrangements, et sur les processus associés
- Approuve la Politique du Réseau et révisé l'approche d'action
- Approuve l'ensemble des priorités internationales et régionales pour l'année à venir
- Prend des décisions sur les principes et sur le cadre général de compensation financière pour le Réseau

Le Conseil d'Administration est tenu informé annuellement , ou aussi régulièrement que nécessaire:

- Des risques et opportunités dans le Réseau
- Des décisions d'investir dans de nouveaux
- Des changements ayant cours dans les structures de fonctionnement du Réseau
- Du mécanisme annuel de compensation financière des Partenaires Réseau
- De la performance et des résultats obtenus, particulièrement ceux contribuant à l'atteinte des objectifs de la Stratégie mondiale .

Le Conseil d'Administration rend compte aux Membres internationaux et et les tient au courant des questions relatives au réseau.

4.2 FSC International

Dans le cadre mis en place par le Conseil d'Administration de FSC International, cela en lien étroit avec les objectifs et les résultats escomptés de la Stratégie mondiale FSC, et dans le respect de l'autonomie des Partenaires réseau en matière de prise de décision (voir Section 4.3), FSC International statue sur :

- Les processus opérationnels que les Représentants Nationaux déploient sous la supervision de FSC International
- La gestion des contrats
- Les accords annuels conclus avec les Partenaires Réseau et d'autres partenaires
- Les priorités opérationnelles régionales contribuant à la Stratégie mondiale et qui suivent l'orientation fixée par le Conseil d'Administration de FSC International

- La communication avec les Partenaires Réseau et d'autres partenaires via les Directeurs régionaux
- La coordination entre les pays et les régions
- Les activités d'appui au FSC FSC dans les pays où il n'existe pas de Partenaires Réseau, y compris les opportunités de mobilisation des membres
- L'allocation stratégique des ressources
- Le suivi des principaux détenteurs de certificat et des relations avec les partenaires au-delà de l'échelon national
- La protection de la réputation internationale de FSC, y compris la responsabilité lorsque des problématiques nationales ont des implications au-delà des frontières du pays et menacent la réputation de FSC ou mettent en péril d'autres aspects de la Stratégie mondiale
- Appuyer, en tant que de besoin, les Partenaires Réseau dans la conduite de processus contribuant à la promotion et à l'expansion de FSC, tel que l'élaboration des normes nationales

Le principal canal de communication dans les interactions opérationnelles quotidiennes avec les Partenaires réseau est un ou des interlocuteurs nommés par un Partenaire réseau (généralement le Directeur exécutif, et/ou tout autre membre compétent du personnel local) et les Directeurs Régionaux nommés par FSC International (et tout autre membre de l'équipe régionale).

Les Directeurs régionaux planifient et organisent des réunions régionales régulières des membres où les membres peuvent interagir avec le Conseil d'Administration et les cadres supérieurs de FSC International. FSC International interagit également avec les Conseils d'Administration des Partenaires Réseau et/ou les représentants des Partenaires Réseau au cours de ces réunions et au cours d'autres événements des membres, ainsi qu'à travers des concertations ad hoc avec les Conseils d'Administration des Partenaires Réseau sur les questions émergentes d'intérêt commun.

Il est également attendu des Directeurs Régionaux de faciliter la circulation d'informations et d'accroître l'adhésion des membres internationaux au niveau régional.

Dans les pays où FSC intervient via les Représentants Nationaux (nommés par FSC International), ces Représentants Nationaux fournissent des informations et appuient les membres dans le pays. Cela comprend l'appui au développement des membres en offrant des occasions de dialogue et en soutenant la communication. Il en va de même pour les autres entités représentant FSC International au niveau national.

4.3 Partenaires réseau FSC

Les Partenaires réseau sont des organisations régies par leur propre Conseil d'administration national constitué par les membres avec une représentation équilibrée des parties prenantes environnementales, sociales et économiques. Le principal canal de communication entre les Partenaires Réseau et FSC International, et vice versa, est le Directeur régional. Les Partenaires Réseau statuent sur :

- Les orientations stratégiques pour le pays, en tenant compte des aspirations et des objectifs de la Stratégie mondiale
- Les priorités nationales
- Les plans de travail nationaux
- Le recrutement du personnel national
- La gestion des membres du pays dans le cadre des Statuts FSC et des accords conclus avec FSC International
- La nomination d'une personne contact désignée pour assurer la communication entre le Partenaire Réseau et FSC International

5. Comment faire partie du Réseau FSC

FSC œuvre à la croissance de l'organisation dans toutes les régions du monde. Le développement d'une entité FSC dans un pays donné dépend de la pertinence stratégique de ce pays pour l'atteinte des objectifs de la stratégie mondiale FSC, et des conditions socio-politiques, environnementales et juridiques qu'offre le pays pour la mise en œuvre de la gestion durable des forêts, la certification chaîne de contrôle, et/ou le développement de marchés pour les produits certifiés. La situation économique, politique et sécuritaire générale impacte profondément sur la capacité de FSC à s'implanter dans pays.

5.1 Candidatures pour rejoindre le Réseau FSC

FSC International encourage les candidatures acteurs intéressés souhaitant devenir une entité reconnue par FSC dans un pays donné, ou d'entrer en partenariat avec FSC sous leur propre nom. Il s'agit des acteurs du pays où FSC dispose de Représentants nationaux et/ou de Points Focaux. FSC International accorde la même attention à toutes les candidatures. Tous les candidats répondant aux critères d'admission répertoriés ci-dessous recevront la même attention conformément aux critères établis.

Les candidatures reçues par l'équipe du Réseau FSC International feront l'objet d'un accusé de réception dans un délai de deux semaines. Toutes les demandes dûment complétées sont examinées dans un délai de trois mois, délai après lequel les candidats seront avisés de la décision, basée sur un ensemble détaillé de critères exposés dans la Section 5.2.

5.2 Critères pour la reconnaissance d'un Partenaire réseau par FSC International ou l'implantation d'une entité représentant FSC International

De nombreux facteurs entrent en compte pour établir ou faire évoluer la présence de FSC dans un pays ou une région, avec une liste de critères permettant d'évaluer la possibilité d'admission d'une entité FSC. La décision de réorganiser les Partenaires réseau est prise par le Conseil d'administration de FSC International, tandis que les décisions opérationnelles consistant à établir d'autres présences FSC dans les différents pays sont prises par le Secrétariat FSC.

Dans tous les cas, la forme, la structure et les opérations de l'entité FSC sont fondées sur les attentes de la Stratégie mondiale FSC et résultent des discussions avec les membres dans le pays.

La nécessité de la présence de FSC dans un pays ou dans une région doit être établie au préalable. Cette décision doit reposer sur la prise en compte des facteurs ci-après :

- Les opportunités en matière certification de la gestion forestière et des services écosystémiques
- Le potentiel de soutien des populations autochtones, des communautés locales et des petits propriétaires à la protection des forêts
- La situation générale des forêts
- La situation politique et économique générale
- La situation générale en matière de sécurité
- Les défis et opportunités politiques liés à la gestion forestière et aux produits forestiers
- Le potentiel d'adoption de solutions aux défis environnementaux, sociaux et économiques mondiaux
- Les opportunités commerciales liées à la présence de grands acteurs du marché certifiés par FSC ou ayant un intérêt dans la certification FSC

- La présence de chaînes de valeur à haut potentiel pour contribuer à la Stratégie mondiale FSC et à la vision 2050
- La présence de membres FSC et/ou d'autres organisations et associations nécessaires au succès de FSC dans un pays
- L'importance de marchés de consommation et/ou de commercialisation des produits certifiés FSC et des opportunités qu'offre la passation des marchés publics
- La présence de systèmes concurrents

Lorsque la discussion porte sur l'établissement d'une présence de FSC International, la décision finale sera prise par FSC International en fonction des critères ci-dessus. Lorsque la demande porte sur l'établissement d'un Partenaire Réseau, le processus décisionnel comportera également les critères ci-dessous exposés dans la Section 5.2.1.

5.2.1 Critères pour l'établissement de Partenaires réseau

L'évaluation des demandes d'établissement des Partenaires Réseau est réalisée par l'Unité Réseau Globale de FSC International, en étroite collaboration avec le Directeur régional concerné et son équipe.

Les Partenaires Réseau candidats doivent remplir les conditions préalables ci-après :

- a) Etre établi comme entité juridique indépendante, satisfaisant à toutes les exigences légales du pays.
- b) Etre établi en tant qu'organisation multi-acteurs dont le mode de gouvernance est semblable à celui de FSC International, avec un Conseil d'administration constitué d'au moins trois membres de FSC représentant de façon équilibrée les intérêts environnementaux, sociaux et économiques.
- c) Disposer d'un plan de 12 à 24 mois articulant la contribution que l'organisation candidate entend apporter à FSC au niveau national, spécifiant les cibles relative à la Stratégie mondiale FSC, et en soulignant la l'importance du pays pour FSC.
- d) Un plan de fonctionnement assorti d'échéances précises comme base d'un mode de gouvernance efficace dans laquelle les membres sont majoritairement représentés de façon équilibrée, et spécifiant les autres principes fonctionnement de l'organisation que les membres doivent adopter formellement.
- e) Un plan d'action annuel de mobilisation des membres existants et potentiels.
- f) Nommer une personne contact auprès de FSC International, capable de comprendre et travailler en anglais.
- g) Justifier d'une expertise, d'une implication professionnelle et d'autres capacités en matière foresterie responsable ou, de façon plus générale, en matière de développement durable, cela en lien, au niveau individuel ou au sein de l'organisation, avec la stratégie mondiale et la mission de FSC.
- h) Disposer d'un plan articulant précisément comment les candidats envisagent se mettre en conformité, dans la première année suivant leur reconnaissance, avec celles des exigences ci-dessous par rapport auxquelles ils ne sont pas encore à jour.

Lorsque les critères fondamentaux sont respectés, il est attendu des Partenaires Réseau reconnus de faire le nécessaire satisfaisant, dans un délai d'un an, aux autres exigences ci-dessous lorsque celles-ci ne sont pas encore remplies. FSC International soutiendra les partenaires réseau tout au long de leur parcours en fournissant les informations nécessaires et en les aidant à s'orienter dans le système FSC. Des opportunités d'échange et d'apprentissage seront offertes en facilitant l'interaction avec des Partenaires Réseau expérimentés. Les progrès vis-à-vis des critères qui restent à remplir seront évalués

régulièrement et des délais supplémentaires peuvent être accordés part de FSC. Ces critères sont les suivants :

- i) Une base financière stable pour garantir à long-terme la stabilité du personnel et d'une capacité financière et opérationnelle solide.
- j) Une base de gouvernance stable avec un conseil d'administration du Partenaire Réseau qui prend les décisions par consensus, formule des conseils opportuns et des orientations claires pour guider efficacement l'action du personnel, tout en fournissant des orientations stratégiques générales au Directeur du Partenaire Réseau.
- k) Démontrer ses connaissances et sa capacité à proposer une gamme complète de produits aux détenteurs de certificat et aux autres parties prenantes du pays.
- l) Justifier d'un savoir-faire et de la capacité d'entreprendre des activités de promotion basées sur une stratégie d'entreprise établie, tout en contribuant également aux campagnes internationales, à la promotion du label et la gestion des comptes-clés internationaux.
- m) Faire preuve de la capacité à impliquer efficacement les membres et à faire croître le réseau de membres.
- n) Justifier de savoir-faire et de la capacité à coordonner l'élaboration, la gestion et l'interprétation en continue d'une norme nationale de gestion forestière.
- o) Un plan actualisé montrant la manière les priorités et les opportunités nationales s'articulent avec la Stratégie Mondiale de FSC.
- p) Fournir des informations actualisées par rapport aux problématiques en lien avec le respect des exigences et la gouvernance de FSC International, , y compris les questions de conflit d'intérêt ;
- q) Elaboration de procédures pour la consultation, la participation, la prise en charge des différends et la prise de décision en toute cohérence avec le FSC International.
- r) Faire preuve de savoir-faire et de la capacité à promouvoir la gestion responsable des forêts du pays, à savoir la conservation, la restauration et la gestion des services écosystémiques.
- s) Faire preuve de savoir-faire et de la capacité à impliquer efficacement populations autochtones et les communautés locales forestières, les organisations de travailleurs et les autres parties prenantes essentielles.

Le Conseil d'administration de FSC International peut également établir d'autres conditions préalables supplémentaires et pouvant aller au-delà de celles énoncées ci-dessus.

5.3 Reconnaissance des Partenaires réseau et changement de statut

Le Conseil d'Administration de FSC International est la seule entité pouvant reconnaître officiellement les Partenaires Réseau. De même, seul le Conseil d'Administration de FSC International est habilité à mettre fin à la reconnaissance des Partenaires réseau. Cependant, en cas de crise ou de situation d'urgence où il apparaît qu'un Partenaire réseau enfreint le contrat et qu'une intervention immédiate est nécessaire, FSC International peut suspendre le Partenaire réseau sans approbation préalable du Conseil d'Administration, à condition que le Conseil d'Administration en soit pleinement informé et traite de la question dans les brefs délais.

Toutes les modifications apportées au statut d'un Partenaire Réseau sont décidées par le Conseil d'administration de FSC International en consultation avec le Secrétariat de FSC International.

Tout au long du processus de reconnaissance et de retrait de la reconnaissance, la communication avec le Partenaire réseau concerné sera ouverte, rapide et transparente, quels que soient leurs droits en matière de prise de décision.

Des désaccords peuvent avoir lieu au niveau national entre les membres, les chambres et/ou le personnel. Lorsqu'il n'est pas possible résoudre les désaccords dans un délai raisonnable et acceptable,

ou lorsqu'un conflit en cours empêche de prendre une décision consensuelle, retarde la mise en œuvre d'actions et les progrès dans un pays donné, ou porte atteinte à la réputation de FSC, FSC International et le Partenaire Réseau doivent en priorité s'efforcer de les résoudre. Cela peut nécessiter la concertation des Directeurs des Partenaires Réseau et des représentants des Conseils d'administration des Partenaires réseau, l'établissement d'un cadre de confidentialité pour acheminer les informations au Directeur et du Partenaire Réseau aux membres du conseil d'administration du Partenaire réseau, ou faire appel à un soutien indépendant, donnant ainsi lieu à la mobilisation d'autres mécanismes de résolution des conflits.

Si un Partenaire réseau est confronté à des situations où il est difficile de maintenir le bon fonctionnement d'une opération, l'option d'une de recourir à un Représentation National/Point Focal peut être adoptée et mise en œuvre en concertation avec avec FSC International. Si plus tard les membres du pays souhaitent retrouver leur qualité de Partenaire Réseau, ils peuvent se porter de nouveau candidats selon les critères d'admission en vigueur s'appliquant aux Partenaires Réseau candidats. La mise en œuvre d'une quelconque de ces mesures transitoires doit de l'accompagnement de FSC International en collaboration avec les membres du pays, et réalisée dans le meilleur intérêt de la continuité de FSC et du personnel déployé dans le pays.

6. Accords juridiques

Les relations entre FSC International, les Partenaires Réseau, les Représentants Nationaux et d'autres entités sont régies par un ensemble de contrats formels dans l'optique de d'établir une structure de responsabilités claire au service du Réseau. Ces accords décrivent les rôles, les responsabilités et les droits de toutes les parties impliquées et clarifient les attentes et les engagements y relatifs.

Généralement, un accord-cadre sera mis en place entre les Partenaires réseau, les Représentants nationaux, d'autres entités et FSC International. Cela constituera la base de la coopération entre les entités, d'autres accords étant possibles pour des projets et programmes spécifiques menés par ces entités.

7. Buts et Objectifs Communs

Ensemble, FSC International, les Partenaires Réseau, les Représentants Nationaux et toutes les autres entités FSC adhèrent à un ensemble d'objectifs partagés contribuant à l'accomplissement de la Stratégie Mondiale de FSC.

Domaine	Objectifs partagés
Réalisation de la stratégie	Impacts sociaux et environnementaux positifs sur la gestion des forêts grâce au maintien et à l'augmentation de la superficie certifiée et à l'intérêt suscité par les solutions FSC
	Développement réussi et soutien continu aux processus d'élaboration de normes et accompagnement des détenteurs de certificat dans un pays ou une région
	Capacité d'assurer la résilience financière et opérationnelle matérialisée par les partenariats et la diversification des sources de revenus
	Action collaborative pour produire des résultats sur le terrain et synchroniser le travail mené à l'échelon national avec la Stratégie Mondiale FSC
Croissance de FSC	Garantie de la capacité d'offrir avec professionnalisme des services aux détenteurs de certificat et aux acteurs du marché activement engagés dans la promotion de FSC
	Maintien de la capacité à susciter la demande, accroître la prise de conscience et renforcer la confiance à travers des initiatives de communication ciblée auprès des gouvernements et des entreprises
Gouvernance	Parvenir à une croissance équilibrée des membres internationaux, sur le plan géographique et par chambre
	Action proactive de mobilisation inclusive des membres et des parties prenantes dans le cadre de la Stratégie Mondiale de FSC et par rapport aux accords établis pour des stratégies, politiques et méthodes mutuelles de mise en œuvre
Intégrité	Maintien et renforcement de la crédibilité et de l'intégrité de FSC, en particulier dans les pays à haut risque

8. Performance

8.1 Définition et but

Le Secrétariat de FSC International mesure la performance à tous les niveaux de l'organisation. Les principes suivis pour les évaluations du Réseau FSC sont enracinés dans les trois piliers de la Stratégie Mondiale et l'ensemble de ses 12 objectifs. Les indicateurs destinés à évaluer les progrès généraux réalisés par FSC vis-à-vis des objectifs mondiaux ont été élaborés et mis à la disposition des membres et des Partenaires Réseau. L'évaluation de la performance du Réseau vient renforcer et se conforme à ces indicateurs pour mesurer la performance par rapport à la Stratégie Mondiale.

La « Performance » se définit comme les contributions positives (ou négatives) à la Stratégie Mondiale et à la protection de la réputation de FSC. Les efforts collectifs déployés par FSC International et l'ensemble des Partenaires Réseau, Représentants Nationaux et autres entités FSC, qui prennent différentes formes dans différents pays, différentes langues et différents contextes culturels, font tous l'objet de suivi afin d'évaluer la réussite de notre travail sur le terrain.

Les évaluations de performance répondent à plusieurs objectifs :

- Pour mettre en exergue les défis qui empêchent les entités FSC réaliser la Stratégie Mondiale, ainsi que les points forts que FSC devrait continuer à renforcer.
- Pour préparer les synthèses annuelles de la performance du réseau. Celles-ci sont transmises chaque année par le Secrétariat au Conseil d'Administration de FSC International. Ces synthèses permettent au Conseil d'Administration FSC de fixer des priorités stratégiques et de prendre des décisions éclairées à court, moyen et long terme.
- Pour relever les problématiques majeures nécessitant une prise en charge, donner des avis opportuns ou solliciter en vue de résoudre une situation particulière. Ils peuvent également aider à faire remonter les problématiques à la direction de FSC ou au Secrétariat de FSC International, dans le cas où une intervention ou un appui s'avèreraient comme nécessaires par FSC International, le Partenaire Réseau ou une autre entité. Dans un tel cas de figure, FSC International travaillera avec le Partenaire réseau pour s'assurer que les buts, les actions et les réalisations sont en adéquation avec la Stratégie Mondiale. Ce processus peut nécessiter le renforcement des capacités ou des compétences, des discussions en vue de trouver des solutions aux problèmes, l'ajustement des critères de performance, la clarification des points à soumettre à l'attention des instances supérieures ou d'autres actions selon les circonstances spécifiques.
- Identifier les besoins majeurs en termes de connaissances, de capacités et/ou de compétences, puis déterminer si ces écarts ont été comblés comme il se doit.
- Mettre en évidence les réalisations et les succès obtenus sur le terrain afin de récompenser les efforts et de motiver et inspirer le personnel du Réseau FSC.
- Développer et ajuster les stratégies d'intervention dans les différents pays.

8.2 Suivre la performance d'un Réseau diversifié.

Les attentes en matière de performance varient d'un pays à l'autre et d'une région à l'autre parce que le concept de performance lui-même dépend des différentes réalités sur le terrain : force, position commerciale, type forestière et régime de propriété, composition des parties prenantes et autres contributions pertinentes pour l'atteinte des objectifs globaux de FSC.

L'évaluation de la performance repose ainsi sur des ensembles de paramètres variés. Cela comprend des paramètres de mesures quantitatives dont on se sert à travers le Réseau FSC, tels que le nombre d'hectares de forêt gérés sous la certification Gestion Durable, le nombre de membres et/ou le nombre de certificats chaîne de contrôle et d'accords pour l'usage d'une licence promotionnelle. Il existe également des paramètres quantifiables, moins nombreux, qui varient d'un pays à l'autre, tels que la création d'un contexte médiatique positif, l'accès à des décideurs très qualifiés, la définition de nouvelles politiques favorisant la certification, la croissance du nombre de membres, etc.

8.3 Cibles, soutien et responsabilité mutuelle

Toutes les entités doivent avoir une compréhension claire des modalités de mesure de la performance et des rôles que doit jouer chaque entité pour atteindre les objectifs.

C'est aux Directeurs Régionaux et à leurs équipes de soutenir et de guider les Partenaires Réseau afin qu'ils mènent à bien leur mission et obtiennent les résultats déterminés d'un commun accord. Les Directeurs Régionaux utilisent les mesures de la performance pour discuter avec les partenaires Réseau des progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs, et encourager l'échange d'idées et d'expériences au sein des pays et régions et entre les pays et régions.

Remarque finale

Il est nécessaire de rappeler que le Réseau FSC a toujours été, et continuera d'être, un la plaque tournante de FSC et de son succès ininterrompu.

La Stratégie Mondiale stipule clairement que la première des stratégies consiste à **mobiliser les membres et les parties prenantes pour stimuler le changement en tant que communauté de la cocréation de solutions**, et

[A] inspirer et s'inspirer des partenaires et des nouveaux membres et de ceux existants pour cocréer des solutions locales et globales de sauvegarde des forêts en contribution aux efforts pour faire face défis contemporains tels que le changement climatique, la disparition de la biodiversité, les inégalités homme-femme et la violation des droits des travailleurs, des populations autochtones et des communautés locales, cela en garantissant l'accès durable de l'humanité aux produits et services forestiers.

Un réseau fort, consolidé, élargi et cohérent renforcera toute la constellation d'organisations et de particuliers - membres nationaux et internationaux de FSC, Partenaires Réseau, Représentants Nationaux, détenteurs de certificat et innombrables autres entités et acteurs externes - à déployer ensemble des initiatives, et cocréer et mettre en œuvre des solutions de gestion forestière locales contribuant à la mission internationale de FSC : *Des forêts pour tous pour toujours.*

C'est à la fois possible et réalisable.



FSC International – Global Network Unit

Adenauerallee 134

53113 Bonn

Allemagne

Adresse email : globalnetwork@fsc.org